

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP
COMPTE RENDU DE L'AUDITION ANNUELLE UIP-ONU
17-18 FÉVRIER 2020

L'Union interparlementaire a organisé, au siège des Nations Unies, les 17 et 18 février 2020, une audition parlementaire sur le thème : « *L'éducation, facteur clé de la paix et du développement durable : vers la mise en œuvre de l'ODD 4* ». L'éducation constitue le thème prioritaire de la 74^e Assemblée générale des Nations Unies, et doit faire l'objet, à ce titre, d'une série d'événements organisés à l'ONU.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la collaboration étroite qui unit l'UIP et l'ONU, collaboration consacrée dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « *Interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP* » dont une nouvelle version doit être adoptée au second semestre 2020, dans le contexte du 75^e anniversaire de l'ONU.

La délégation du Parlement français qui a participé à la session de New York était composée de M. **Hervé Maurey**, sénateur, président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, de M. **Philippe Gosselin**, député, de Mme **Gisèle Jourda**, sénatrice et de M. **Cédric Roussel**, député. Plus de 160 parlementaires venant de plus de 50 pays étaient réunis à New York.



*De g. à dr : M. Cédric Roussel, député, Mme Gisèle Jourda, sénatrice,
et MM. Philippe Gosselin, député, et Hervé Maurey, sénateur*

Le 17 février, après les allocutions d'ouverture de M. Tijani Muhammad-Bande, président de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de Mme Gabriela Cuevas Barron, présidente de l'UIP, les parlementaires ont écouté le discours liminaire de Mme Maria Luiza Viotti, directrice de cabinet du Secrétaire général des Nations Unies, et celui de M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-secrétaire général, conseiller spécial de l'administrateur du programme des Nations Unies pour le développement.

La première séance de l'audition parlementaire a été consacrée à un premier débat général intitulé « *ODD 4 : le rôle central de l'éducation dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030* » qui se proposait de donner un aperçu du rôle de l'éducation dans l'ensemble du programme de développement durable à l'horizon 2030, en insistant sur les

liens avec les autres ODD. Les responsables de l'UNESCO et de l'UNICEF qui ont introduit le débat ont insisté sur l'importance de l'objectif 4 relatif à l'éducation, estimant qu'il devrait galvaniser autant d'énergie que la lutte contre le dérèglement climatique car il se situait au carrefour de toutes les préoccupations : celle de la lutte contre la pauvreté, celle du combat pour l'égalité femmes hommes, celle de la défense des droits humains. La représentante de la Tunisie a indiqué que l'éducation avait toujours fait l'objet d'une grande attention depuis l'indépendance, que l'État garantissait un droit à l'éducation jusqu'à l'âge de 16 ans. Le représentant de la Finlande a expliqué que les bons résultats du système éducatif de son pays tenaient à la qualité des enseignants ; la formation des enseignants faisait l'objet d'une grande attention ; et il fallait aussi leur garantir un bon niveau de rémunération pour rendre le métier attractif ; enfin, il faut s'assurer que l'enseignement se déroule dans de bonnes conditions ; en Finlande, les repas scolaires sont gratuits ; il a rappelé que la Finlande était un pays pauvre, il y a cent ans, mais que c'est par l'éducation qu'elle était parvenue à progresser, ce qui montrait aux autres pays la voie à suivre. Le représentant du Danemark a insisté sur l'importance de l'éducation informelle dispensée à la maison par les parents, à côté de l'éducation dispensée à l'école. La délégation du Yémen a déploré les ravages infligés par le conflit actuel : 4 millions d'enfants sont privés d'un accès satisfaisant à l'éducation car plus de 2 500 écoles sont fermées ; les inscriptions dans le système scolaire ont beaucoup diminué et les disparités entre les garçons et les filles se sont creusées. La délégation afghane a insisté sur le rôle clef de l'éducation dans le développement ; elle a indiqué qu'après le départ des Talibans, les autorités avaient instauré une politique d'éducation gratuite qui avait fait passer le nombre d'enfants scolarisés de 1 million en 2001 à 9,6 millions en 2017, dont 38 % de filles. La délégation malgache a estimé que l'éducation était un investissement rentable pour les personnes qui en bénéficiaient et pour les États ; elle a indiqué que le pays avait rendu la scolarité obligatoire jusqu'à la fin du secondaire. La délégation norvégienne a insisté sur l'importance de la formation tout au long de la vie qui permet de s'adapter aux évolutions du marché de l'emploi et à la nécessité pour le système éducatif de lutter contre la polarisation croissante des sociétés, en privilégiant les écoles publiques pour tous, plutôt que des écoles réservées à l'élite. La délégation palestinienne a dénoncé l'impact de l'occupation israélienne sur les territoires occupés qui entrave l'accès à l'éducation d'un demi-million d'enfants palestiniens.

S'exprimant au nom de la Délégation française, **M. Philippe Gosselin** a tracé un bilan nuancé des progrès de l'éducation à l'échelle mondiale : certes, le nombre d'adolescents sachant lire, écrire et compter n'a jamais été aussi important : depuis 2000, le nombre d'enfants non scolarisés dans l'enseignement primaire a été divisé par deux, et la parité entre les filles et les garçons est atteinte dans deux tiers des pays. Pour autant, 265 millions d'enfants et d'adolescents sont encore privés d'éducation primaire et secondaire, majoritairement en Afrique sub-saharienne, où sur 100 enfants en âge d'aller à l'école, seuls 80 accèdent à l'éducation, et seuls 16 achèvent un cycle complet d'enseignement primaire en maîtrisant les compétences fondamentales ; à l'échelle mondiale, 250 millions d'enfants et d'adolescents ne savent ni lire ni écrire, même après avoir passé 4 ans à l'école, ce qui représente 129 milliards de dollars américains investis à perte chaque année ; l'amélioration de l'emploi de ces fonds posait la question de l'évaluation des politiques publiques et de la façon dont elle devait s'appliquer aussi à l'aide internationale.



De g. à dr : MM. Cédric Roussel et Philippe Gosselin

Une seconde séance, tenue dans l'après-midi, portait sur « *l'éducation pour la paix et la démocratie : bâtir les fondements d'une citoyenneté active* », un thème destiné à élargir la vision des objectifs de l'éducation : celle-ci ne doit pas seulement permettre à chacun de subvenir à ses besoins mais tendre à former des personnes capables de penser librement et de se comporter comme des citoyens responsables et engagés. La délégation marocaine a indiqué que l'État investissait dans l'éducation le tiers de son budget de fonctionnement, soit 7 % du PIB, mais qu'une proportion significative des talents ainsi formés partait ensuite travailler à l'étranger, ce qui constituait une perte pour le pays ; elle a souhaité que soit négociée une convention internationale pour réguler ces transferts des pays en développement vers les pays les plus riches.

M. **Cédric Roussel** a déploré la faible participation de jeunes aux dernières élections en France ; il a indiqué que pour remédier à cette désaffection, le gouvernement avait procédé à plusieurs réformes : l'instauration d'un parcours citoyen à l'école, et celle d'un service national universel qui s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, pour les impliquer davantage dans la vie de la Nation, et les sensibiliser aux valeurs de citoyenneté de la République. La délégation thaïlandaise a indiqué que le gouvernement entendait faire de l'éducation un outil de développement et de confiance pour développer l'aptitude des différentes communautés à résoudre leurs différends de façon pacifique. La délégation britannique a insisté sur le rôle de l'éducation dans la sensibilisation à la lutte contre le dérèglement climatique. La délégation turque, s'appuyant sur la devise d'Ataturk : « la paix dans notre pays et la paix dans le monde », a insisté sur les efforts accomplis par l'école en Turquie pour promouvoir une société inclusive. Prenant acte du fait que le vote des jeunes différait souvent de celui des citoyens en âge de voter, le représentant de la Finlande a estimé que c'était une nécessité pour tout responsable politique de s'intéresser à leur façon de voir de façon à apporter aux politiques publiques les infléchissements qui leur permettraient de rester en phase avec les attentes évolutives de la population. La délégation belge a rappelé que l'éducation devait permettre aux citoyens de remettre en question les vérités établies : il fallait trouver un équilibre entre promotion de valeurs communes et approche critique. La délégation italienne a estimé que l'éducation à une citoyenneté globale ne passait pas seulement par l'école mais aussi par les voyages qui vous aident à vous sentir citoyen du monde ; elle a prôné le développement des échanges souhaitant que des mécanismes permettent également aux familles pauvres d'en bénéficier. La représentante de l'Arabie saoudite a estimé que l'éducation devait permettre aux jeunes de mieux connaître et comprendre la diversité des cultures : c'est ainsi qu'elle constituerait un terreau pour développer la paix.

La troisième table ronde, consacrée à « *l'éducation comme instrument clé pour l'autonomisation des femmes et des filles (Beijing+25)* », a insisté sur les bénéfices pour l'ensemble de la société des efforts consentis en faveur de l'éducation des filles, qu'on l'appréhende en termes de lutte contre les mariages précoces, de réduction de la mortalité infantile, de prévention des violences domestiques et d'autonomisation des femmes. Pour reprendre une formule utilisée par la délégation kenyane, « éduquer les femmes, c'est éduquer une Nation ». La délégation de la République démocratique du Congo a expliqué que l'État n'avait pas ménagé ses efforts pour parvenir à une égale scolarisation des filles et des garçons, en particulier en instaurant la gratuité de l'enseignement de base, car quand les familles les plus pauvres ne peuvent assurer la scolarisation de tous leurs enfants, elles renoncent d'abord à scolariser les filles ; il faut aussi lutter contre le préjugé qui veut que les filles soient moins portées sur les sciences et les technologies. Le représentant de la Thaïlande a indiqué que l'égal accès à l'éducation des filles et des garçons était garanti par la constitution et que l'école était gratuite jusqu'à l'âge de douze ans ; le pays était confronté au problème posé par les quelque 70 000 adolescentes qui tombaient enceintes chaque année ; on s'efforçait de leur permettre de reprendre leurs études à l'issue de leur grossesse. Trois parlementaires français se sont exprimés au nom de la délégation française.

M. Philippe Gosselin a indiqué que la France s'était doté d'un ensemble assez complet de lois pour garantir l'égal accès des filles et de femmes à l'éducation, mais que celles-ci pouvaient être confrontées en pratique à des difficultés, particulièrement en milieu rural et dans certains quartiers. Malgré l'adoption de dispositions législatives, des disparités salariales significatives, de l'ordre de 10 à 15% en moyenne, continuaient de subsister entre les femmes et les hommes en France. Or le manque d'autonomie financière maintient les femmes dans une situation de dépendance réelle. L'Objectif de Développement Durable 4 constitue à juste titre une priorité, mais il faut aussi, au sein de celui-ci, faire une priorité de l'égalité en faveur des femmes et des filles. La formule du poète « la femme est l'avenir de l'homme » est juste, car la femme contribue fortement à l'éducation des enfants. Grâce au levier du microcrédit, elle contribue également au développement économique, en particulier dans les pays les plus pauvres. **M. Cédric Roussel** a rappelé que le Président de la République française, M. Emmanuel Macron avait annoncé le 27 novembre 2017 son intention d'ériger en grande cause nationale, pendant la durée de son quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes ; un rapport publié par l'UNICEF en 2018 a montré que les enfants ressentent la différence de traitement entre garçons et filles dès le plus jeune âge ; les enquêtes de victimisation montrent que 11 % des lycéennes sont victimes de violences à caractère sexuel, et celles-ci tendent aujourd'hui à se prolonger dans l'espace numérique ; celui-ci n'ayant pas de frontière, il faut donc réfléchir à une coopération internationale pour lutter contre cette cyber violence. **Mme Gisèle Jourda** a rappelé que l'action en faveur des femmes était au cœur de la politique d'aide au développement de la France menée par l'Agence Française de Développement : la nouvelle stratégie élaborée pour les années 2018 à 2022 pose comme exigence que la totalité des programmes de l'AFD aient le genre pour objectif principal ou, à tout le moins, pour objectif significatif. Au sein de ces programmes une attention particulière est portée à ce qui a trait à la santé sexuelle et reproductive.



De g. à dr : M. Cédric Roussel, Mme Gisèle Jourda et M. Philippe Gosselin

La quatrième table ronde, qui s'est tenue en début de matinée le mardi 18 février, a débattu des moyens de « *Garantir un travail décent à tous grâce à l'apprentissage, à la formation et à l'enseignement professionnel tout au long de la vie* ». Le représentant de l'Allemagne a invité à ne pas avoir peur de l'avenir : l'automatisation est loin d'avoir fait disparaître tous les emplois industriels ; le facteur humain ne pourra jamais disparaître dans le secteur de la santé ; l'informatique a créé beaucoup d'emplois bien rémunérés. Pour le délégué suisse, la formation professionnelle était une condition du développement économique et social ; en Suisse, le système éducatif privilégiait une alternance d'enseignement théorique et de formation pratique, et les programmes étaient définis en partenariat avec le secteur privé ; les deux tiers de jeunes optaient pour une formation professionnelle initiale. S'exprimant au nom de la délégation française, **M. Cédric Roussel** a indiqué que la France comptait 491 000 apprentis et qu'elle venait de procéder à une importante réforme de la formation professionnelle avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dont les dispositions ont été complétées par tout un ensemble de mesures en direction de jeunes qui sont éloignés du marché du travail.

Les parlementaires ont ensuite débattu avec M. Fabrizio Hochschild, Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les préparatifs de la commémoration du 75^e anniversaire de l'organisation ; celui-ci a estimé que l'organisation se trouvait à un moment critique ; l'approche multilatérale faisait aujourd'hui l'objet de remises en question, alors que jamais les menaces sur la Paix, la sécurité et les droits humains n'avaient été aussi globales, qu'il s'agisse du dérèglement climatique, des risques liés aux nouvelles technologies, et des nouvelles formes de violence ; aucune nation ni aucune région du monde ne pouvait prétendre s'y attaquer isolément ; quelque contestation dont elle fasse aujourd'hui l'objet, l'Organisation des Nations Unies n'en demeurait pas moins le seul forum universel où l'on pouvait s'attaquer aux problèmes globaux, pour assurer un meilleur avenir aux nouvelles générations.

La cinquième table ronde intitulée : « *la quatrième révolution industrielle : que signifie-t-elle pour les systèmes éducatifs ?* » portait sur les défis que constituent, en matière d'éducation, les nouvelles technologies (nano technologies, intelligence artificielle, internet des objets), communément considérées comme une nouvelle révolution industrielle. Les intervenants ont reconnu que leur avènement exigera de plus en plus une main d'œuvre bien formée en sciences, en technologies, en ingénierie et en mathématiques ; ils ont aussi considéré que l'apprentissage de connaissances spécifiques ne devrait pas pour autant conduire à renoncer à un enseignement généraliste qui « apprend à apprendre ». Plusieurs d'entre eux ont relevé que

l'aptitude à tirer bénéfice d'un enseignement professionnel tout au long de la vie dépendait fortement de la qualité de la formation initiale reçue. **Mme Gisèle Jourda** a estimé que l'intelligence artificielle invitait à rénover les méthodes pédagogiques ; or, au lieu d'inventer de nouveaux outils et d'y former les enseignants, on se contentait trop souvent de numériser le matériel pédagogique ancien. Elle a estimé qu'il était nécessaire de s'engager dans cette voie.



De g. à dr : MM. Philippe Gosselin et Hervé Maurey

Intitulée « *protéger notre planète par l'éducation au nom des générations futures* », la sixième table ronde a débuté les travaux de l'après-midi. Les orateurs ont insisté sur le rôle de l'éducation pour faire prendre conscience aux jeunes de la crise climatique et susciter leur engagement en faveur de la préservation de l'environnement. S'exprimant au nom de la délégation française, **M. Hervé Maurey** s'est réjoui que les jeunes soient très sensibles à la problématique de la lutte contre le dérèglement climatique : ils ont compris que leur avenir en dépendait et peuvent à leur tour y sensibiliser leurs parents ; il a rappelé que la France avait adopté en 2005 une Charte de l'environnement adossée à la Constitution ; il a jugé nécessaire qu'un enseignement à l'environnement soit dispensé à l'école dès le plus jeune âge, de façon à lutter contre les thèses climatosceptiques, car aujourd'hui, l'urgence l'exige. **M. Cédric Roussel** a décrit les initiatives concrètes prises dans les écoles pour sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge au développement durable.

La septième table ronde, intitulée « *renforcer le financement public pour de meilleurs résultats en matière d'éducation* » a clos les travaux de la journée. La délégation belge a considéré la gratuité de l'école comme le meilleur moyen de favoriser l'égalité des chances. Celle-ci doit être financée sur fonds publics. **M. Philippe Gosselin** a estimé que l'éducation se situait au tout premier rang des obligations qui incombent à l'État, aux côtés de celles qui consistent à garantir la liberté et la sécurité des citoyens. Malgré cela, elle ne constituait pas toujours la première des dépenses dans beaucoup de pays où les budgets étaient contraints et où le système scolaire était soumis à une forte pression démographique. Il était d'autant plus nécessaire, puisque l'argent public était rare et précieux, de s'assurer de sa bonne utilisation. La recherche d'une meilleure efficacité des fonds publics et de l'aide internationale devait être une préoccupation partagée au plan international même si chaque Etat avait aussi sa part de responsabilité dans l'amélioration de son organisation.

En marge de l'audition aux Nations Unies, la délégation parlementaire s'est entretenue, le 22 février, avec S.E. M. Nicolas de Rivière, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'ONU, et certains de ses collaborateurs à la Résidence de France, sur la situation internationale et les positions défendues par la France au sein de l'Organisation des Nations Unies.